

@COM.RH
Groupement d'intérêt économique
Siège : 177, Rue Marcel MENNECHET
47800 MIRAMONT DE GUYENNE
851460246 RCS AGEN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2025
--

L'an deux-mille vingt-cinq
Le 31 décembre à 14 heures

Les membres du groupement d'intérêt économique dénommé "**@COM.RH**", sans capital et dont les droits des membres sont représentés par 8 parts sans valeur nominale, ayant son siège à MIRAMONT DE GUYENNE (47800), 177, Rue Marcel MENNECHET, se sont réunis 177, Rue Marcel MENNECHET 47800 MIRAMONT DE GUYENNE en Assemblée Générale Ordinaire annuelle et extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du contrôleur de gestion,
- Lecture du rapport du contrôleur des comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus aux administrateurs,
- Répartition du résultat de l'exercice,
- Renouvellement de tous les administrateurs dont les mandats viennent à expiration,
- Renouvellement du contrôleur de gestion dont le mandat vient à expiration,
- Renouvellement du contrôleur des comptes dont le mandat vient à expiration,
- Changement du représentant permanent d'un membre et administrateur,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Agrément de cinq nouveaux membres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Damien GELINEAU, représentant de la société @COM.COFIREX, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Isabelle CASTERAN, représentant la société @COM.GASCOGNE et Monsieur Philippe CAPDEROU, représentant la société @COM. EXPERTISE AGEN, SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, membres présents et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur David PIQUIER, représentant de la société @COM.PEYRAT est désigné comme secrétaire. La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée des membres présents ou représentés est composée du quart au moins des membres existants au jour de la réunion.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par le contrat constitutif, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Lionel MADELRIEUX, contrôleur de gestion, régulièrement convoqué, est présent.
Monsieur Nicolas MINER, contrôleur des comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président dépose sur son bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des membres représentés,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2025,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du contrôleur de gestion,
- le rapport du contrôleur des comptes,
- le texte des résolutions présentées à l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents devant être communiqués aux membres leur ont été adressés et ont été tenus à leur disposition au siège dans les délais prévus.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche du groupement pendant l'exercice écoulé et sur sa dernière situation et ainsi que sur l'agrément de cinq nouveaux membres du Groupement d'Intérêt Economique.

Ensuite, le contrôleur de gestion et le contrôleur des comptes donnent chacun lecture de leur rapport respectif.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

(...)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et afin de procéder à la mise à jour auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, constate la modification corrélative au représentant permanent de la société @COM.GASCOGNE société par actions simplifiée, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 752 389 460 RCS AUCH, qui sera désormais Madame Isabelle CASTERAN en remplacement de Monsieur Pierre BOYER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des membres décide d'agréer la société @COM.EXPERTISE GIRONDE – SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE, Société par actions simplifiée au capital

de 36 500,00 euros dont le siège social est sis 105 Rue Victor Hugo 33220 SAINTE-FOY-LA-GRANDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE sous le numéro 484 498 688, représentée par Monsieur David PIQUER, en qualité de nouveau membre à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des membres décide d'agréer la **SOCIETE AGENAISE DE COMPTABILITE ET D'ETUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES**, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros dont le siège social est sis 1456 Avenue de Colmar 47000 AGEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 027 120 187, représentée par Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, en qualité de nouveau membre à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des membres décide d'agréer la société **EVEZARD ET ASSOCIES**, Société par actions simplifiée au capital de 80 000,00 euros dont le siège social est sis 15 Rue Croix Castel 78600 MAISONS-LAFFITTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 393 363 171, représentée par Monsieur Pierre VEE, en qualité de nouveau membre à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des membres décide d'agréer la société **@COM MAISONS LAFFITTE**, Société par actions simplifiée au capital de 1 000,00 euros dont le siège social est sis 15 Rue Croix Castel 78600 MAISONS-LAFFITTE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 912 147 436, représentée par la société OPTIM'EXPERTTIZ, elle-même représentée par Monsieur Carlos PEREIRA, en qualité de nouveau membre à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des membres décide d'agréer la société **OMAGIS & ASSOCIES**, Société par actions simplifiée au capital de 15 000,00 euros dont le siège social est sis 35 Rue de la Bienfaisance 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 799 434 048, représentée par Monsieur Pierre VEE, en qualité de nouveau membre à compter du 1^{er} juillet 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal ou d'un extrait pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

CERTIFIE CONFORME

Le Président

La société @COM.COFIREX

Représentée par M. Damien GELINEAU

Signé par :
 **Damien GELINEAU**
2C5CAC739E83471...